

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES
MERCREDI 8 JUIN 2005
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Rosaire Blais	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M	Jacques Lussier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Lessard	Sacré-Cœur-de-Jésus

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, M. Marcel Roy.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par le préfet de la M.R.C. de L'Amiante, M. Marcel Roy, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2005-06-4490

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 11 mai 2005 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 31 mai 2005 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Correspondance ;
 - 2.8 Demande de rencontre ;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
4. Prise d'eau de la municipalité d'East Broughton – Avis favorable ;
5. Société d'habitation du Québec – Autorisation de signature;
6. Congrès de la FQM – Délégation de la MRC de L'Amiante;
7. Nomination à la Société de développement économique de la région de Thetford ;
8. Fourrière municipale ;
9. Varia ;
 - 9.1. Appui à la Corporation des Sentiers pédestres des 3 Monts ;
 - 9.2. Contrat d'assurances groupes ;
10. Prochaine réunion du conseil des maires ;
11. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2005-06-4491

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2005

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2005.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2005-06-4492

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

02-mai-05	Service de lavage	4498	63,13
02-mai-05	Bell Canada	4499	74,71
02-mai-05	Bell Canada	PD 01/05/	358,20
02-mai-05	Great West assurances	Mai 05	1471,27

02-mai-05	Semaine no 2005-17	Salaire	3639,23
02-mai-05	Semaine no 2005-17	Salaire	604,70
03-mai-05	Caisse populaire de Black L	4500	9161,06
03-mai-05	S.C.F.P. Local 3647	4501	216,84
06-mai-05	Télé-Recharge	4502	1150,25
06-mai-05	Roy Marcel M.	4503	109,23
06-mai-05	Hydro-Québec	PD24 mai	991,91
09-mai-05	Dep sem 18, Gallant Bryan M.	4504	111,82
09-mai-05	Dep sem 18, Rouleau François M.	4505	48,62
09-mai-05	Semaine no 2005-18	Salaire	5018,81
09-mai-05	Semaine no 2005-18	Salaire	604,70
09-mai-05	Bell Canada	4506	44,06
11-mai-05	Courrier Frontenac	4507	1697,77
11-mai-05	Cyber 3D	4508	367,72
11-mai-05	Ent. électricien Fernand Mercier	4509	393,16
11-mai-05	Evimbec Ltee	4510	3600,22
11-mai-05	Gesconel	4511	280,10
11-mai-05	Imprimerie commerciale de Thetford	4512	55,56
11-mai-05	La Citadelle Compagnie d'assurances	4513	4114,75
11-mai-05	Mégaburo Lessard Inc.	4514	332,45
11-mai-05	Paymaster Canada Ltée	4515	400,29
11-mai-05	Prologic Enr.	4516	70,00
11-mai-05	Promutuel Appalaches - St-Francois	4517	8818,10
11-mai-05	Roger Monique & Rita Fleuristes	4518	46,01
11-mai-05	Ville de Thetford Mines	4519	4385,00
11-mai-05	Vitrierie Fleur de Lys Inc.	4520	57,51
11-mai-05	Visa Desjardins Inc.	4521	332,56
11-mai-05	Allaire Valdy	4522	37,05
12-mai-05	Restaurant « La Gargouille »	4523	155,00
16-mai-05	Dep sem 19, Gallant Bryan M.	4524	87,00
16-mai-05	Dep. sem 19, Nadeau Serge M.	4525	196,18
16-mai-05	Dep 2005-19, Rouleau François M.	4526	90,98
16-mai-05	SJQ-01, Municipalité de Beaulac-Garthby	4527	705,80
16-mai-05	SJQ-02, Ville de Disraeli	4528	2182,07
16-mai-05	SJQ-03, Paroisse de Disraeli	4529	824,64
16-mai-05	SJQ-04, Municipalité de Saint-Jacques-	4530	147,14
16-mai-05	SJQ-05, Municipalité de St-Fortunat	4531	261,95
16-mai-05	SJQ-06, Municipalité de Saint-Julien	4532	330,67
16-mai-05	SJQ-07, Municipalité d'Irlande	4533	761,58
16-mai-05	SJQ-08, Municipalité St-Joseph-de-Coler	4534	1316,20
16-mai-05	SJQ-09, Municipalité de Ste-Praxède	4535	275,69
16-mai-05	SJQ-10, Municipalité d'Adstock	4537	1997,74
16-mai-05	SJQ-11, Municipalité de Sainte-Clotilde	4538	460,02
16-mai-05	SJQ-12, Ville de Thetford Mines	4539	21346,17

16-mai-05	SJQ-13, Municipalité de St-Adrien-d'Irl	4540	346,03
16-mai-05	SJQ-14, Municipalité de St-Jean-de-Bréb	4541	298,33
16-mai-05	SJQ-15, Municipalité de Kinnear's Mills	4542	290,24
16-mai-05	SJQ-16, Municipalité d'East Broughton	4543	1924,17
16-mai-05	SJQ-17, Municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus	4544	447,09
16-mai-05	SJQ-18, Mun. de St-Pierre-de-Broughton	4545	677,50
16-mai-05	SJQ-18, Municipalité St-Jacques-de-Leed	4546	621,72
16-mai-05	semaine no 2005-19	Salaires	6517,05
16-mai-05	semaine no 2005-19	Salaires	604,70
16-mai-05	1 mai 2005, Bell Mobilité	4547	103,11
24-mai-05	Sem 20, Roy Marcel M.	4548	82,97
24-mai-05	Dep sem 20, Gallant Bryan M.	4549	55,96
24-mai-05	Dep sem 20, Nadeau Serge M.	4550	74,80
24-mai-05	Dep sem 20, Rouleau Francois M.	4551	64,02
24-mai-05	Semaine no 2005-20	Salaires	4121,51
24-mai-05	Semaine no 2005-20	Salaires	604,70
24-mai-05	PD 31 mai, Bell Canada	PD31/05/5	342,26
25-mai-05	Petite caisse	4552	198,88
27-mai-05	Co 26 mai, Grenier Paul	4553	28,90
27-mai-05	20 mai 05, Bell Canada	4554	74,71
			<u>97274,27</u>

Adopté

CM-2005-06-4493

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Jacques Lussier et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Alarme & Communication R.L.	46,01
Copernic	50,00
Courrier Frontenac	113,19
Cyber 3D	538,80
Dutech	318,05
Evimbec Ltee	2872,29
Féd. québécoise des municipalités	126,68
Fréchette LGL	825,06
Gesconel	304,89
Jean-Charles Poulin	249,95
Mégaburo Lessard Inc.	230,05
Optimum Actuaire & Conseillers inc	431,34
Publication du Québec	55,10
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	2438,53

Reproduction Lazer 2000	138,03
Roche Limité, Groupe-Conseil	4601,00
Services sanitaires	262,47
	13601,44

Adopté

2.4 État budgétaire au 31 mai 2005

L'état budgétaire au 31 mai 2005 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2005-06-4494

2.5.1 Certificat de conformité - Règlement numéro 153 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement que :

le règlement numéro 153 de la Ville de Thetford Mines décrétant un emprunt et une dépense de 636 000\$ pour l'exécution des travaux de scellement de fissures, d'éclairage sur le boulevard Frontenac, d'installation de compteurs d'eau potable, de réparation de la tour pour boyau à la caserne de Thetford, d'installation d'un économiseur d'énergie et de rénovation à la piscine de la polyvalente, de rénovation au Centre Mario Gosselin et d'ajout d'infrastructures pour le prolongement de la 9e Rue Nord;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4495

2.5.2 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de la Beaulac-Garthby (Beaulac) portant le numéro 58-2004

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac), portant le numéro 58-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4496

2.5.3 Règlement de concordance du règlement de zonage de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac) portant le numéro 59-2004

Il est proposé par M. Jacques Lussier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de zonage de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac), portant le numéro 59-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4497

2.5.4 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac) portant le numéro 60-2004

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de lotissement de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac), portant le numéro 60-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4498

2.5.5 Règlement de concordance du règlement de construction de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac) portant le numéro 61-2004

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de construction de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac), portant le numéro 61-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4499

2.5.6 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac) portant le numéro 62-2004

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac), portant le numéro 62-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4500

2.5.7 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de la Beaulac-Garthby (Garthby) portant le numéro 72-2004

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby), portant le numéro 72-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4501

2.5.8 Règlement de concordance du règlement de zonage de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby) portant le numéro 73-2004

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de zonage de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby), portant le numéro 73-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4502

2.5.9 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby) portant le numéro 74-2004

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de lotissement de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby), portant le numéro 74-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4503

2.5.10 Règlement de concordance du règlement de construction de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby) portant le numéro 75-2004

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de construction de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac), portant le numéro 75-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4504

2.5.11 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby) portant le numéro 76-2004

Il est proposé par M. Jonathan Leclair et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby), portant le numéro 76-2004, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4505

2.5.12 Certificat de conformité - Règlement numéro 503-2005 - Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, portant le numéro 503-2005, modifiant le règlement de zonage numéro 376.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Correspondance

CM-2005-06-4506

2.7.1 Groupe Impact Technologie – Demande d'appui

Attendu que le Groupe Impact Technologie est un organisme sans but lucratif;

Attendu que cet organisme est voué entre autres à la diffusion d'innovation et de technologie;

Attendu que ce groupe est présentement à préparer l'organisation du premier Congrès sur le traitement des résidus miniers dans notre région;

Attendu que Monsieur Laurent Lessard, député de Frontenac et également Ministre du Travail, est fortement intéressé à ce que le Congrès se réalise et soit tenu dans notre région ;

Attendu que cette manifestation économique majeure est à coup sûr une opportunité de diversification économique;

Attendu qu'aucune somme d'argent n'est demandée à la MRC de L'Amiante ;

En conséquence, il est proposé par M. Marquis Bédard que la MRC de L'Amiante appuie Groupe Impact Technologie dans leurs démarches pour l'organisation d'un Congrès sur le traitement des résidus miniers dans la MRC de L'Amiante, afin de démontrer aux gouvernements supérieurs la volonté d'implanter cet événement dans notre région.

Adopté

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines

Les derniers développements dans le dossier traitant d'un lieu d'enfouissement sanitaire sont transmis aux maires.

Les municipalités sont conviées à une rencontre qui se tiendra le mardi 28 juin 2005 à 16 heures 30. L'endroit où aura lieu l'activité sera communiqué prochainement.

3.2 Pacte rural

La conférence de presse, concernant les derniers projets de pacte rural acceptés, est fixée le lundi 13 juin à 10 heures à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante.

3.3 Gestion et abattage d'arbres

La décision relative à la gestion et l'abattage d'arbres sera prise le 10 août prochain.

3.4 Site internet de la MRC

Les travaux entourant l'élaboration du site internet de la MRC ont débuté et le site devrait voir le jour tôt à l'automne 2005.

CM-2005-06-4507

3.5 Demandes à portée collective

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu que la MRC de L'Amiante débute le processus de demandes à portée collective prévues par l'article 59 de la Loi sur la Protection du territoire agricole pour le territoire des municipalités de :

- Irlande
- Kinnear's Mills

- Beulac-Garthby
- Saint-Fortunat
- Adstock
- Disraeli Paroisse
- Disraeli Ville
- Saint-Joseph-de-Coleraine
- Saint-Julien
- Saint-Jacques-le-Majeur
- Thetford Mines
- Saint-Pierre-de-Broughton
- Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Sacré-Cœur-de-Jésus

Adopté

3.6 Modifications du schéma d'aménagement

Les règlements de modifications devraient être présentés au Conseil des maires à la session du 14 septembre prochain.

CM-2005-06-4508

4. PRISE D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON – AVIS FAVORABLE

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'est adressée à la MRC de L'Amiante afin que cette dernière formule un avis en regard des demandes soumises par la Municipalité d'East Broughton portant les numéros 341025 et 341026.

Attendu que la Municipalité d'East Broughton a l'obligation d'approvisionner ses citoyens en eau potable de qualité.

Attendu que les études soumises par la firme d'hydrogéologues ont démontré que les puits P-6 et P-7 répondaient aux besoins recherchés.

Attendu que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus par sa résolution numéro 2005-04-1076 recommande, à des fins autres que l'agriculture, le territoire visé par ces demandes.

Attendu que les citoyens concernés par ce projet ont signé des accords avec la Municipalité d'East Broughton.

Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole, la Commission peut prendre en considération l'avis de la MRC de L'Amiante sur la conformité ou non de cette intervention par rapport à son schéma d'aménagement révisé.

Attendu que cet usage est un usage d'utilité publique autorisé par le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'informer la Commission de protection du territoire agricole que les demandes d'autorisations, portant les numéros 341025 et 341026, présentées par la Municipalité d'East Broughton ne vont pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-06-4509

5. **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Marcel Roy, préfet, et Monsieur Serge Nadeau, à signer avec la Société d'habitation du Québec :

- L'entente concernant la gestion de programme d'amélioration de l'habitat.
- L'entente concernant la sécurité de l'information.

Adopté

CM-2005-06-4510

6. **CONGRÈS DE LA FQM – DÉLÉGATION DE LA MRC DE L'AMIANTE**

Il est proposé par M. Jacques Lussier et résolu unanimement de déléguer M. Marcel Roy, préfet, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 29, 30 septembre et le 1^{er} octobre 2005.

Adopté

M. Jean Binette, Mme Hélène Faucher ainsi que M. Paul Grenier bénéficieront des chambres de la MRC au prochain congrès de la FQM.

7. **NOMINATION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE THETFORD (CLD)**

CM-2005-06-4511

7.1 **Remplacement de Mme Hélène Faucher**

Attendu la décision de Mme Hélène Faucher de ne pas renouveler son mandat;

Attendu qu'il est de la responsabilité de la MRC de L'Amiante de nommer les administrateurs de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) ;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement de nommer Mme Josette Vaillancourt au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD).

Adopté

7.2 Remplacement de M. Rivard Beaudoin

Il est résolu que le conseil d'administration de la SDERT se penche sur la question de la représentation de Tourisme-Amiante avant de nommer un remplaçant à M. Beaudoin.

8. FOURRIÈRE MUNICIPALE

M. Laliberté informe les maires des nouveaux équipements qui seront construits sur le territoire de la Ville.

9. DIVERS

CM-2005-06-4512

9.1 Appui à la Corporation des Sentiers Pédestres des 3 Monts

Attendu que la Corporation désire obtenir de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) une aide financière récurrente afin d'assurer un budget de fonctionnement pour la Corporation ;

Attendu que la Réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine possède le plus haut statut de protection qu'un territoire peut obtenir ;

Attendu le rayonnement régional de cet équipement ;

Attendu que la Corporation demande une aide financière afin de pouvoir continuer à en assurer la gestion et ainsi continuer à assurer la qualité de ses aménagements;

Attendu que par les années passées, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) fournissait une aide financière ponctuelle à la Corporation afin de mener à bien certains projets;

Attendu que le montant alloué à la Corporation variait selon les années et selon l'enveloppe budgétaire allouée au Ministère;

Attendu que le Ministère a cessé de verser cette subvention ;

Attendu que la Corporation désire obtenir un budget de fonctionnement récurrent auprès du Ministère, de sorte qu'elle puisse continuer à assurer à la clientèle un produit reconnu et d'une grande qualité;

Attendu qu'aucune somme d'argent n'est demandée à la MRC de L'Amiante;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lussier et résolu unanimement d'appuyer la Corporation des Sentiers pédestres des 3 Monts, afin qu'elle obtienne un budget de fonctionnement récurrent auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de sorte qu'elle puisse continuer à assurer à la clientèle un produit reconnu et d'une grande qualité.

Adopté

CM-2005-06-4513

9.2 Contrat d'assurances-groupe

Attendu que le contrat actuel avec la Compagnie Great-West est renouvelable le 1^{er} juillet 2005;

Attendu une augmentation moyenne de 26,5 % des taux pour le groupe de la MRC ;

Attendu les primes offertes par Desjardins occasionnant une augmentation moyenne de 1,7 % des taux pour le groupe de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante adhère aux assurances Desjardins pour ses assurances-groupes à compter du 1^{er} juillet 2005.

Adopté

9.3 Remise des bourses universitaires

M. Jacques Lussier fait état des bourses universitaires qui ont été remises le 9 mai dernier.

9.4 Cours sur le leadership municipal

M. Jacques Lussier informe les membres du conseil des maires des cours sur le leadership municipal qui seront dispensés par la FQM et qui se tiendront à l'automne.

9.5 COBARIC

M. Paul Grenier informe les maires des dernières activités tenues par l'organisme Cobaric.

9.6 Comité du bassin de la rivière Bécancour

Mme Hélène Faucher informe les maires des dernières activités tenues par le Comité du bassin de la rivière Bécancour.

9.7 Comité du bassin de la rivière Saint-François

Mme Hélène Faucher informe les maires des dernières activités tenues par le Comité du bassin de la rivière Saint-François.

10. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi le 10 août 2005.

CM-2005-06-4514

11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

MARCEL ROY
PRÉFET

SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation de dépenses des résolutions numéros CM-2005-06-4492, CM-2005-06-4493 et CM-2005-06-4510.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général